

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N° II-CF3087

présenté par

Mme Le Nabour, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.